



Procédure concernant une hypothèque judiciaire sur un bien immobi

Par **milla13**, le **04/04/2008** à **18:22**

bonjour,

J'ai une hypothèque judiciaire déposée le 20/09/07 auprès du conservateur des hypothèques par un créancier de mon mari (dette professionnelle, nous sommes mariés sous le régime de la séparation de biens 50/50) suite à un acte du 18/09/07, inscrit jusqu'en 2017.

Cette inscription est-elle opposable ? du fait que nous avons eu connaissance de cette procédure par notre avocat qui a reçu un fax de la partie adverse le 3/12/07 et nous l'a communiqué le 7/12/07. Il n'y a pas eu d'acte d'huissier !

Merci de votre réponse que j'espère rapide.

Merci beaucoup.